AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PEYMEINADE:

Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Commune de PEYMEINADE en exécution de l'arrêté municipal n°AR2025_27 en date du 10/09/2025

A une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural – avenue des Termes.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de PEYMEINADE :

du 1er au 15 octobre 2025 inclus,
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
(samedis, dimanches et jours fériés exceptés)

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou adressées par écrit (Hôtel de Ville, 11, Bd du Général de Gaulle, CS 35100 - 06531 PEYMEINADE CEDEX) ou courriel (urbanisme@peymeinade.fr) au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindra au registre.

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE
Officier supérieur de l'Armée de l'Air, en retraite.

désigné en qualité de Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de PEYMEINADE, le 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et le 15 octobre 2025 de 14h00 à 16h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de PEYMEINADE, consultable pendant une durée de 1 an.

Le Maire
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE